

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29/06/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 18

Séance N° 06
06/07/2026
Délibération 064/4.1

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr ABU AITA Maher, Maire.

Membres présents : Mr ABU-AITA Maher, Mr CHAUVIN Yannick, Mme ARTUS Pauline, Mr POUGEARD Pierre, Mme GALIPAUD Isabelle, Mr AVERTY Julien, Mr CAIVEAU Guillaume, Mme PONTOIZEAU Fabienne, Mr HARDY Dorian, Mme BESSEAU Martine, Mr JANOVEL Stéphane, Mme BILLET Sabine, Mr LAVOIX Xavier, Mme MOURAIN Lisa, Mme COUTHOUIS Elodie, Mr MAUVOISIN-DELAVALD Eric, Mme DEJONCKHEERE Emmanuella.

Membres excusés : Mme VRIGNAUD Noémie, Mr BLANCHET Thierry.

Pouvoirs : Madame VRIGNAUD Noémie a donné pouvoir à Madame ARTUS Pauline.

Mr JANOVEL Stéphane a été désigné secrétaire.

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu la précédente délibération n°019/4.1 du 27 février 2026 portant modification du tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 7 juillet 2026 au vu de la création de poste d'agent de maîtrise ainsi que de la nouvelle organisation pour la rentrée scolaire 2026-2027 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (17 pour, 1 abstention),

- ADOPTE le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à ce jour avec les propositions de suppression de poste et de création suivant les propositions ci-dessous :

Emplois permanents

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le



ID : 085-218501724-20260706-20260706DEL064-DE

GRADE ou EMPLOIS	CAT.	Nombre de poste	Durée hebdo. Du poste en centième	Mission pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé) Emploi	
---------------------	------	--------------------	--	---	--

FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché	A	1	35.00	Direction des Services Secrétariat Général	A compter du 01/07/2026
Rédacteur	B	1	35.00	Comptabilité	A compter du 01/06/2026
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1	35.00	Comptabilité - Ressources Humaines	
Adjoint administratif territorial	C	1	35.00	Assistante comptable/ agence postale	
Adjoint administratif territorial	C	1	35.00	Accueil - Enfance Jeunesse	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1	35.00	Urbanisme/Secrétariat	
FILIERE TECHNIQUE					
Agent de maîtrise	C	1	35	Espaces Verts et aménagement	
Agent de maîtrise	C	1	35	Entretien des bâtiments communaux - Gestion des manifestations	A compter du 07/07/2026
Adjoint Technique Territorial principal de 2ème classe	C	1	35	Voirie, propreté urbaine	
Adjoint technique territorial	C	1	30	Entretien des Bâtiments	
Adjoint Technique Territorial principal 1er classe	C	1	35	Entretien des bâtiments communaux - Gestion des manifestations	
Adjoint technique territorial	C	1	26	Restaurant scolaire / Périscolaire	Vacant
Adjoint technique territorial	C	1	26	Surveillance restaurant scolaire / périscolaire / Ecole ATSEM	
FILIERE ANIMATION					
Adjoint territorial d'animation	C	1	33	Surveillance Périscolaire et Restaurant scolaire	
FILIERE CULTURELLE, PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE					
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	17,50	Bibliothèque	

Emplois non permanents (accroissements temporaires d'activités, saisonniers ...) :

GRADE ou EMPLOIS	CAT.	Nombre de poste	Durée hebdo. Du poste en centième	Mission pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé) Emploi	
------------------------	------	--------------------	--	---	--

FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif territorial	C	1	35	Assistante de Direction	Modification à compter du 01/11/2025
Adjoint administratif territorial	C	1	35	Agent d'accueil à la bibliothèque	A compter du 01/06/2026
FILIERE ANIMATION					
Animation / animateur principal 1ère classe / animateur principal 2ème classe	B	1	26	Responsable du Pôle enfance-jeunesse	A compter du 15/08/2026
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique territorial	C	1	35	Propreté urbaine / Espaces verts	A compter du 01/04/2026
Adjoint technique territorial	C	1	12*	Surveillance périscolaire	A compter du 01/09/2026
Adjoint technique territorial	C	1	18*	Surveillance restaurant scolaire / Entretien des bâtiments	A compter du 01/09/2026

Adjoint technique territorial	C	1	26*	Entretien des bâtiments / Distribution des repas	A compter du 01/09/2026
Adjoint technique territorial	C	1	15*	Surveillance périscolaire	A compter du 01/09/2026
Adjoint technique territorial	C	1	6*	Surveillance restaurant scolaire	A compter du 01/09/2026
Adjoint technique territorial	C	1	26h*	ATSEM	A compter du 01/09/2026

* temps de travail hebdomadaire en période scolaire

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 085-218501724-20260706-20260706DEL064-DE

S²LO

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire
Maher ABU AITA

Le secrétaire de séance
Mr JANOVEL Stéphane





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de la Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.